

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE COETMIEUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COETMIEUX
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie de Coëtmieux, sous la présidence de Monsieur TIREL Dominique.

Date de la convocation : 18/09/2020

Etaient présents : TIREL Dominique, BAUMONT Sébastien, HAQUIN Laurence, PECHEUR Virginie, REVEL Paul, GAUTHIER Jean-Paul, BARBO Jean-Luc, BERTRAND Daniel, LEPAGE Christelle, GERARD Géraldine, KERANGUYADER Erwan, LE MOUNIER Jean-Marie, PURON Muriel, FLAGEUL Nadine, HOUDMON Judith, LE GLATIN Lydie

Etaient absents :

MENIER Michel donne pouvoir à TIREL Dominique
MADEC Isabelle donne pouvoir à BAUMONT Sébastien
ROHON David

Secrétaire de séance : PECHEUR Virginie

Objet : 1.1 Demande de subvention auprès du Conseil Départemental (travaux salle municipale) D2036

Face à l'ampleur de l'impact de la pandémie de la Covid 19 sur la vie locale, le Conseil Départemental a décidé d'apporter son soutien aux communes costarmoricaines en lançant un plan de relance, pour accompagner les projets pouvant être mis en œuvre en 2020 et 2021, afin de relancer et soutenir l'activité économique du département.

Le dispositif est ouvert du 7 juillet 2020 jusqu'au 31 décembre 2021. Les opérations devront être soldées à cette date, voire dans le courant du 1^{er} trimestre 2022.

Le plafond de l'aide accordée par le Département s'élève à 50 000 € par opération.

Le taux d'aide départemental est différencié suivant l'ampleur du projet, le taux maximum étant de 80% pour les opérations inférieures à 50 000 € HT.

Monsieur le Maire rappelle que la rénovation de la salle municipale est une des priorités de la mandature. Les premiers travaux consistent à remplacer la totalité des menuiseries équipées de simple vitrage et présentant un état de vétusté avancé. La salle municipale est polyvalente et très utilisée par la collectivité, les écoles, les associations et les concitoyens. Elle remplit pleinement son rôle de lien social.

Dans ce cadre de « Plan de relance », Monsieur le Maire propose de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** la candidature à l'appel à projets « Plan de relance » pour le projet de rénovation des menuiseries de la salle municipale,

- **SOLLICITE** la subvention auprès du Conseil Départemental,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Objet : 1.1 Renouvellement du contrat de prestations globales « Fourrière Animale » D2037

Conformément à la loi 99-5 du 6 janvier 1999 (code rural) qui impose au Maire d'avoir leur propre service de fourrière ou d'adhérer à une structure réglementaire, il convient de renouveler le contrat de prestations globales « Fourrière Animale » auprès du groupe SACPA. Le centre animalier de rattachement est basé à Plérin. La prestation comprend la capture, le ramassage et le transport des animaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le prix est basé sur un forfait annuel calculé en fonction du nombre d'habitants indiqué au dernier recensement légal connu de l'INSEE (recensement de la population 2017 en géographie au 01/01/2020).

Population légale totale : 1821 habitants

Forfait annuel € HT / habitant : 0.72

Montant annuel global € HT : 1 311.12 €

Montant annuel global € TTC : 1 573.34 €

Le tarif annuel concernant les prestations de fourrière animale en 24/24 serait le suivant pour 2021 :
1821 habitants X 1.166 € HT/an/habitant = 2 123.29 € HT, soit 2 547.95 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

RENOUVELLE l'adhésion auprès du groupe SACPA pour l'année 2021 pour un montant de 2 123.29 € H.T, soit 2 547.95 € TTC.

AUTORISE Le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Objet : 1.4 Complément des travaux : Effacement des réseaux Rues de la Fontaine et de la Poterie D2038

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor (SDE 22) a fait procéder à l'étude de l'effacement de réseaux électriques, à l'aménagement de l'éclairage public et la construction des infrastructures souterraines de communications électroniques situés « Rue de la Fontaine » conformément au descriptif et au plan joints. Le coût total de l'opération est réparti de la façon suivante :

- Réseau Electrique :

- Coût total des travaux TTC = 13 000.00 € TTC (Le montant comprend 8% des frais d'ingénierie)
- Contribution financière de la commune = 4 333.33 € TTC

- Réseau Eclairage public :

- Coût total des travaux TTC = 10 368.00 € TTC (Le montant comprend 8% des frais d'ingénierie)
- Contribution financière de la commune = 6 048.00 € TTC

- Réseau Téléphonique :

- ✓ Intervention du SDE pour le Génie Civil
 - Coût total des travaux TTC = 5 700.00 € TTC (Le montant comprend 8% des frais d'ingénierie)
 - Contribution financière de la commune = 5 700.00 € TTC

- ✓ Intervention France Telecom pour le câblage
 - Contribution financière de la commune = Devis à transmettre par Orange

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet d'effacement des réseaux basse tension « Rue de la Fontaine », le projet d'aménagement de l'éclairage public et le projet de construction des infrastructures souterraines de communications électroniques présentés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de :

- Pour l'effacement des réseaux basse tension : 13 000.00 € TTC avec une participation financière de la commune de 4 333.33 € ;
- Pour l'éclairage public : 10 368.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) avec une participation financière de la commune de 6 048 € ;
- Pour le réseau téléphonique :
 - Génie Civil : 5 700.00 € TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie) avec une participation financière de la commune de 5 700 €.
 - Câblage : Devis présenté par Orange

Soit une participation totale de la commune de 16 081.33 € TTC au SDE.

Notre commune ayant transféré la compétence de base électricité, travaux d'éclairage public et travaux d'infrastructures de télécommunications au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage des réseaux de télécommunications qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

OBJET : 1.4 Voirie rurale 2020

D2039

Monsieur le Maire expose à l'assemblée 2 propositions commerciales de l'entreprise Colas Centre-Ouest (Ploufragan) concernant le programme de Voirie rurale 2020 :

- | | |
|---|-----------------|
| - BEAUSOLEIL 2 Entrée du bourg Devis OF-2020070014-0006 du 22/09/2020 : | 9 485.10 € HT |
| | 11 382.12 € TTC |
| - BELLEVILLE Devis OF-2020070014-0007 du 22/09/2020 : | 4 154.50 € HT |
| | 4 985.40 € TTC |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE les devis OF-2020070014-0006 et OF-2020070014-0007 du 22 septembre 2020 de l'entreprise COLAS Centre-Ouest (Ploufragan) pour un montant total de 15 232.60 € HT, soit 18 279.12 € TTC.

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Objet : 1.4 Remplacement des menuiseries extérieures de la salle municipale**D2040**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer les menuiseries extérieures de la salle municipale. Cette opération est sujette au Plan de relance lancé par le Conseil Départemental. Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Devis n°DE02812 du 23/09/2020 de la Sarl MENUISERIE M&T (Coëtmieux) :	47 615.25 € HT
	57 138.30 €
	TTC
- Devis n°DS-20/09-06171 du 18/09/2020 de MENUISERIE DES CAPS (Lamballe) :	51 503.88 € HT
	61 804.66 €
	TTC
- Devis n°D200967 du 22/09/2020 de RENAULT Menuiserie (Lamballe) :	53 102.00 € HT
	63 722.40 €
	TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le devis n°DE02812 du 23/09/2020 de la Sarl MENUISERIE M&T (Coëtmieux) pour un montant de 47 615.25 € HT, soit 57 138.30 € TTC.

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

Objet : 1.4 Remplacement de la chaudière eau chaude du restaurant scolaire

Suite au contrôle annuel, il s'avère que Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de remplacer la chaudière eau chaude au restaurant scolaire.

Le Conseil Municipal reporte ce sujet à la prochaine séance.

OBJET : 1.1 Acquisition du matériel informatique à la médiathèque**D2041**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'acquérir un poste informatique pour la médiathèque et présente la proposition de la société PROXLAN (Lamballe Armor) :

- Devis n°12082 du 2/07/2020 :	1 075.43 € HT - 1 290.50 € TTC
--------------------------------	--------------------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DÉCIDE de retenir le devis n° 12082 du 2/07/2020 pour un montant de 1 075.43 € HT, soit 1 290.50 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à payer la facture en section d'investissement.

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

OBJET : 5.3 Représentation du Conseil Municipal dans diverses structures**D2042**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉSIGNE comme suit les représentants dans les différents organismes :

- Centre National d'Action Sociale : PECHEUR Virginie
- Conseil de Développement Pays de Saint-Brieuc : TIREL Dominique
- Correspondant Défense : REVEL Paul

VOTE : 18

- **POUR : 18**
- **CONTRE : 0**
- **ABSTENTION : 0**

TIREL Dominique		LEPAGE Christelle	
BAUMONT Sébastien		GERARD Géraldine	
HAQUIN Laurence		KERANGUYADER Erwan	
MENIER Michel	Donne pouvoir à TIREL Dominique	ROHON David	ABSENT
PECHEUR Virginie		LE MOUNIER Jean-Marie	
REVEL Paul		PURON Muriel	
GAUTHIER Jean-Paul		FLAGEUL Nadine	
BARBO Jean-Luc		HOUDMON Judith	
BERTRAND Daniel		LE GLATIN Lydie	
MADEC Isabelle	Donne pouvoir à BAUMONT Sébastien		